

parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Sommaire

- ↳ Parcoursup : les vœux ;
- ↳ Fiche Avenir;
- ↳ Les propositions d'admission ;
- ↳ Comment répondre aux propositions reçues ?

Parcoursup : le calendrier

↘ **Du 22 janvier au 13 mars 18h00 :**

Inscription et saisie des vœux

↘ **Jusqu'au 31 mars inclus :**

Finalisation des dossiers et confirmation des vœux

↘ **Du 22 mai au 21 septembre inclus :**

Réception et acceptation des propositions

↘ **Du 26 juin au 21 septembre inclus :**

Phase complémentaire

Parcoursup : Les vœux

Au total, l'élève peut formuler :

- ↘ de **1 à 10 vœux** (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- ↘ **20 sous-vœux maximum** pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Ile-de-France)

Parcoursup : finalisation des vœux

Jusqu'au 31 mars inclus

L'élève doit finaliser son dossier avec les éléments demandés par les formations et confirmer ses vœux.

Attention !

Pour pouvoir confirmer un vœu, le dossier doit être complet. Seuls les vœux confirmés seront étudiés par les formations et pourront donner lieu à une proposition d'admission.

- ↘ Après le 31 mars, l'élève ne peut plus confirmer ses vœux.
- ↘ Après le 31 mars, si l'élève n'est plus intéressé par un vœu déjà confirmé, il a la possibilité d'y renoncer.

Fiche Avenir : Qu'est-ce que c'est ?

Elle est spécifique à chaque vœu formulé mais comprend des éléments communs à tous les vœux :

- éléments communs à tous les vœux :
 - ↳ pour chaque discipline enseignée : la moyenne des deux premiers trimestres (ou du 1er semestre) de terminale, le classement de l'élève dans la classe ou dans le groupe, l'effectif de la classe ou du groupe ;
 - ↳ les éléments d'appréciation des professeurs principaux.
- éléments qui peuvent être différenciés selon les vœux formulés :
 - ↳ l'appréciation des enseignants pour chaque discipline ;
 - ↳ l'appréciation et l'avis du chef d'établissement.

Fiche Avenir : Qu'y note l'élève ?

Du 22 janvier au 13 mars, pour chaque vœu formulé, l'élève est invité à présenter son projet de formation motivé.

Fiche Avenir : Quand est-elle remplie par l'établissement ?

Étape 1 : chaque enseignant, à partir du 14 mars et avant le conseil de classe, vérifie, pour sa discipline, les informations récupérées automatiquement concernant l'élève et rédige une appréciation en prenant appui sur les appréciations issues des bulletins qui auront été automatiquement initialisées, si l'établissement en a fait le choix.

Étape 2 : les professeurs principaux de la classe, après concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, portent une appréciation sur 4 éléments caractérisant le profil de l'élève (méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir dans le travail et engagement/esprit d'initiative). Ils peuvent, s'ils le souhaitent, valoriser une dimension supplémentaire déterminée librement.

Fiche Avenir : Quand est-elle remplie par l'établissement ?

Étape 3 : le conseil de classe se prononce sur les vœux de poursuite d'études de l'élève dans l'enseignement supérieur afin d'éclairer le chef d'établissement appelé à donner un avis sur chacun des vœux.

Étape 4 : le chef d'établissement saisit, au plus tard le 31 mars 2018, sur la plateforme Parcoursup, une appréciation sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée et coche les cases correspondantes à son avis.

Étape 5 : les fiches Avenir sont transmises par la plateforme Parcoursup aux établissements d'enseignement supérieur qui examinent tous les éléments, dont le projet de formation motivé, pour constituer le dossier de chaque élève.

Les propositions d'admission

Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON

Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Comment répondre aux propositions reçues ?

Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :

- 7 jours jusqu'au 25 juin
- 3 jours du 26 juin au 20 août
- 1 jour à partir du 21 août

→ Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat

Comment répondre aux propositions reçues ?

Selon le cas de figure :

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si):

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

- dès le 22 mai, **la commission d'accès à l'enseignement supérieur** est activée pour lui **faire des propositions de formation**